



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

activités physiques et sportives

Question écrite n° 27190

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les propositions faites par le CNAPS (Conseil national des activités physiques et sportives) dans son rapport biennuel « Urbanisme et sports de nature ». En effet, les sports de nature n'ont pas qu'une valeur économique liée au tourisme, ils sont aussi synonymes d'une certaine qualité de vie et de cohésion sociale. Le problème crucial de la sédentarité des personnes et les risques de dégradation de leur santé (diabète de type 2 et obésité) dus à une inactivité chronique sont d'une importance majeure. Néanmoins, le phénomène peut être inversé si le sujet devient physiquement actif et s'il a une bonne alimentation. C'est pour cela que le CNAPS souhaiterait qu'il soit donné priorité à la question des transports pour l'accès aux lieux de pratiques de sport de nature dont le coût est déterminant, favoriser les circulations permettant la pratique d'activités (marche, vélo, roller) et valoriser les espaces naturels des villes pour en faire des espaces interactifs. De plus, ne serait-il pas possible que ces propositions fassent l'objet d'un thème de réflexion lors des quatrièmes rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature prévues pour mars 2009. Dans cette perspective, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les intentions du Gouvernement afin de favoriser et d'inciter la population à exercer des sports de nature, tout en préservant les sites naturels de toute surexploitation.

Texte de la réponse

La pratique d'une activité physique et sportive régulière est reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Une pratique régulière d'une activité physique et sportive permet d'assurer une croissance harmonieuse chez l'enfant et l'adolescent, elle aide au contrôle du poids corporel chez l'adulte et l'enfant, et aide également à prévenir l'ostéoporose notamment chez les femmes. Selon une enquête de l'INSEE en 2003, un Français sur trois de 15 à 75 ans déclare pratiquer des sports de nature : randonnée, escalade, canoë-kayak, parapente, vélo, voile... Le vélo est ainsi l'activité physique et sportive la plus largement pratiquée par les Français dans toutes les catégories d'âge avec un fort engouement pour les pratiques de randonnées douces. Cet intérêt pour les sports de nature est très marqué ces dix dernières années comme en témoignent les chiffres clés publiés par le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MSJSVA) dans la plaquette Sports de nature repères et actions ainsi que dans la publication statistique ministérielle Stat-Info, n° 12008 sur « Les Sports de nature en 2006 ». Ces sports de nature sont associés aux loisirs comme à la compétition, à la découverte du patrimoine et au maintien en bonne santé. Leur pratique est devenue un enjeu de société du fait d'une urbanisation croissante et des modes de vie qui lui sont liés. La pratique d'une activité physique ou sportive est fortement influencée par les facteurs d'insertion sociale qui jouent sur les motivations individuelles. La promotion de la santé par l'activité physique s'inscrit dans une politique de changement des comportements et d'aménagement urbain notamment. Promouvoir les circulations, dites douces, permettant la pratique d'activités comme la marche, le vélo, le roller, etc. à des fins aussi bien de déplacement que de loisir peut contribuer à ce changement. L'action menée par le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, à laquelle le ministère chargé des sports collabore, s'inscrit dans ce cadre. Le développement des sports de nature, dans ses trois composantes,

sportive, environnementale et de santé publique est un axe fort de la politique du MSJSVA. Le ministère conduit, d'une part, une action volontariste qui lui est spécifique, et agit, d'autre part, en appui d'initiatives de fédérations sportives et en étroite relation avec les collectivités territoriales et avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels. Dans le domaine des sports de nature, le législateur a confié au département la responsabilité de jouer le rôle de « chef de file » afin d'en favoriser un développement maîtrisé. Le MSJSVA s'est en outre fixé deux priorités : l'accessibilité aux lieux de pratiques et l'organisation d'une offre sportive de qualité qui s'appuie en particulier sur un encadrement qualifié. Le comité méthodologique des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature travaille activement à l'élaboration du programme des 4e rencontres qui se dérouleront en Auvergne du 11 au 13 mars 2009. Cette manifestation est le résultat d'un travail partenarial d'une trentaine de personnes représentant des réseaux sport, tourisme, territoire et environnement regroupées sous l'égide du comité animé par le pôle ressources national des sports de nature. Les propositions contenues dans le rapport Sports de nature et urbanisme ont été présentées au comité d'organisation de cette manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27190

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5841

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8659